



Combles non débarassées suite à travaux

Par **martinebc**, le **19/02/2011** à **19:59**

Bonjour,

Je souhaite proposer à la prochaine assemblée générale du syndic l'isolation des combles de l'immeuble (j'haibite au dernier étage). Une entreprise est venue pour établir un devis. Il s'avère que les combles sont très encombrées : vieilles antennes, gravas dont une cheminée en ciment et amiante..... le coût du retrait des gravois est supérieur aux travaux d'isolations.

Ma question : qui est responsable de l'état des combles d'un immeuble ?

Merci et bon WE

Martinebc